



13 février 2012

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Désignation des lieux d'affectation aux fins des congés de détente**

1. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2011/7 sur le congé de détente, et à l'issue de consultations interinstitutions, le Bureau de la gestion des ressources humaines approuve par la présente circulaire la liste des lieux d'affectation donnant droit au congé de détente, détermine la période de service ouvrant droit au congé (périodicité) et désigne les localités approuvées aux fins de congé. On trouvera à l'annexe I la liste des lieux d'affectation ouvrant droit aux congés de détente avec effet au 1^{er} janvier 2012.
2. Si la sécurité et les conditions de vie et de travail s'améliorent ou se dégradent dans le courant de l'année dans un lieu d'affectation donné, le Bureau de la gestion des ressources humaines peut, à l'issue de consultations interinstitutions, modifier la périodicité. De même, si les conditions qui règnent dans un lieu d'affectation changent notablement, il peut être décidé d'approuver l'inscription de ce lieu sur la liste de ceux qui ouvrent droit au congé de détente ou le retrait de cette liste.
3. Le fait que l'Organisation retienne certaines localités aux fins du congé de détente n'empêche pas les fonctionnaires pouvant prétendre à ce congé de se rendre dans une autre localité. Toutefois, la responsabilité financière de l'Organisation est limitée au paiement des frais de voyage, au tarif le moins cher de la classe économique, par l'itinéraire le plus économique et le plus direct, entre le lieu où le fonctionnaire est en poste et la localité désignée pour le congé de détente. Dans les cas où l'Organisation dispose de ses propres moyens de transport, elle en fait bénéficier le fonctionnaire gratuitement, et il n'est alors effectué aucun versement au titre des frais de voyage. Si elle ne dispose pas de ses propres moyens de transport, elle peut soit acheter elle-même le billet, soit verser une somme forfaitaire.

* Date d'expiration : 30 juin 2012.



Annexe

**Liste des lieux d'affectation^a approuvés par le Bureau
de la gestion des ressources humaines aux fins du congé
de détente (au 1^{er} janvier 2012)**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
Afghanistan (y compris la MANUA)			
Kandahar	4 semaines	Doubaï	À partir du 1 ^{er} décembre 2011
Reste du pays	6 semaines	Doubaï	
Algérie (y compris la MINURSO)			
Tindouf	8 semaines	Las Palmas	
Alger	12 semaines	Las Palmas	
Burundi (y compris le BNUB)			
Muyinga, Ruyigi	8 semaines	Nairobi	
Gitega, Makamba, Ngozi	12 semaines	Nairobi	
Bujumbura	12 semaines	Nairobi	Jusqu'au 31 mars 2012; retrait de la liste à compter du 1 ^{er} avril 2012
Colombie			
Quibdo	12 semaines	Bogota	
Côte d'Ivoire (y compris l'ONUCI)			
Tout le pays	8 semaines	Accra	
Éthiopie			
Gode, Kebredahar, Jijiga (région Somalie)	8 semaines	Addis-Abeba	
Awasa (région de l'Oromia)	12 semaines	Addis-Abeba	
Fédération de Russie			
Vladikavkaz	8 semaines	Moscou	
Gaza et Cisjordanie (y compris l'UNSCO)			
Gaza (tout le territoire)	6 semaines	Amman	
Cisjordanie (tout le territoire)	8 semaines	Amman	
Guinée			
Conakry, Kissidougou, Nzérékoré	8 semaines	Dakar	
Guinée-Bissau (y compris le BINUGBIS)			
Bissau	12 semaines	Dakar	
Haïti (y compris la MINUSTAH)			
Tout le pays	8 semaines	Saint-Domingue	
Indonésie			
Banda Aceh	12 semaines	Jakarta	
Reste du pays sauf Jakarta	8 semaines	Jakarta	Jusqu'au 31 mars 2012
Tout le pays sauf Jakarta	12 semaines	Jakarta	À partir du 1 ^{er} avril 2012

^a Cette liste concerne les lieux d'affectation des membres du Secrétariat de l'ONU. Les institutions spécialisées, fonds et programmes publient leurs propres listes.

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
Iraq (y compris la MANUI)			
Bagdad, Basra, Kirkouk	4 semaines	Amman	
Reste du pays	6 semaines	Amman	
Kenya			
Dadaab	6 semaines	Nairobi	
Marsabit	12 semaines	Nairobi	
Kirghizistan			
Osh	8 semaines	Istanbul	
Liban (y compris la FINUL)			
Tout le sud du Liban sauf Tyr	8 semaines	Beyrouth	
Libéria (y compris la MINUL)			
Tout le pays	8 semaines	Accra	
Libye			
Khoufra, Benghazi, Tobrouk, Tripoli	6 semaines	Malte	
Maroc (y compris la MINURSO)			
Laayoune	12 semaines	Las Palmas	
Népal			
Damak, Dhangadhi, Janakpur, Nepalgunj	8 semaines	Katmandou	
Bharatpur, Bhiratnagar, Dadeldhura, Surkhet	12 semaines	Katmandou	
Niger			
Agadez	8 semaines	Niamey	
Diffa	8 semaines	Niamey	Jusqu'au 31 mars 2012
Diffa	12 semaines	Niamey	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Maradi, Tahoua, Zinder	12 semaines	Niamey	
Ouganda			
Moroto	6 semaines	Kampala	Jusqu'au 31 mars 2012
Moroto	8 semaines	Kampala	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Kotido	8 semaines	Kampala	
Adjumani, Hoima, Kitgum, Lira, Moyo, Pader	8 semaines	Kampala	Jusqu'au 31 mars 2012
Adjumani, Hoima, Kitgum, Lira, Moyo, Pader	12 semaines	Kampala	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Arua, Gulu, Mbarara, Soroti	12 semaines	Kampala	
Pakistan			
Tout le pays	6 semaines	Doubaï	
Papouasie-Nouvelle-Guinée			
Tout le pays	12 semaines	Brisbane	

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
Philippines			
Cotabato	8 semaines	Manille	Jusqu'au 31 mars 2012
Cotabato	12 semaines	Manille	À partir du 1 ^{er} avril 2012
République centrafricaine (y compris le BINUCA)			
Reste du pays sauf Bangui	8 semaines	Yaoundé	Jusqu'au 31 mars 2012
Reste du pays sauf Bangui et Zémio	8 semaines	Yaoundé	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Zémio	12 semaines	Yaoundé	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Bangui	16 semaines	Yaoundé	Jusqu'au 31 mars 2012; retrait de la liste à compter du 1 ^{er} avril 2012
République démocratique du Congo (y compris la MONUSCO)			
Tout le pays à l'exception de Lubumbashi	8 semaines	Entebbe	
Lubumbashi	12 semaines	Entebbe	
République populaire démocratique de Corée			
Pyongyang	8 semaines	Beijing	
République-Unie de Tanzanie (y compris la MONUSCO)			
Kigoma	8 semaines	Entebbe	Jusqu'au 31 mars 2012
Kigoma	12 semaines	Entebbe	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Serbie (y compris la MINUK)			
Kosovo	8 semaines	Ljubljana	
Sierra Leone (y compris le BINUCSIL)			
Tout le pays sauf Freetown	8 semaines	Accra	Jusqu'au 31 mars 2012
Tout le pays sauf Freetown	12 semaines	Accra	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Somalie			
Tout le pays	4 semaines	Nairobi	
Soudan (y compris la FISNUA et la MINUAD)			
Abyei, Ed Damazine, région du Darfour, Kadugli, Kauda, Kurmuk, Muglad	6 semaines	Entebbe	
Es Showak	6 semaines	Entebbe	Jusqu'au 31 mars 2012
Kassala, Kosti	8 semaines	Entebbe	
El Obeid	8 semaines	Entebbe	Jusqu'au 31 mars 2012
El Obeid, Es Showak	12 semaines	Entebbe	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Khartoum	12 semaines	Entebbe	Jusqu'au 31 mars 2012; retrait de la liste à compter du 1 ^{er} avril 2012
Port-Soudan	12 semaines	Entebbe	
Soudan du Sud (y compris la MINUSS)			
Tout le pays	6 semaines	Entebbe	

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
Sri Lanka			
Jaffna, Kilinochchi, île de Mannar, Mullativu, Vavuniya	8 semaines	Colombo	
Ampara, Batticaloa, Trincomalee	12 semaines	Colombo	
Syrie (y compris la FNUOD)			
Tout le pays	6 semaines	Amman	À partir du 1 ^{er} janvier 2012
Tchad			
Tout le pays	8 semaines	Addis-Abeba	
Timor-Leste (y compris la MINUT)			
Tout le pays sauf Dili	8 semaines	Darwin	Jusqu'au 31 mars 2012
Tout le pays sauf Dili	12 semaines	Darwin	À partir du 1 ^{er} avril 2012
Yémen			
Aden, Sanaa	6 semaines	Larnaca	
Harad, Saadah	6 semaines	Larnaca	Jusqu'au 31 mars 2012
Harad, Saadah	8 semaines	Larnaca	À partir du 1 ^{er} avril 2012

Liste des abréviations

BNUB	Bureau des Nations Unies au Burundi
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BINUCSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
UNSCO	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient